

2018

*Scenic Trail 11 Km/D+800m
Scenic Trail 27 Km/D+2200m
Scenic Trail 54 Km/D+3800m
Scenic Trail 113 Km/D+7400m
Vertical della Croce 4,5 Km/D+890m*



RÈGLEMENT

www.scenictrail.ch

ORGANISATION

L'Association Scenic Trail sponsors le Scenic Trail en collaboration avec la municipalité, office de tourisme, sociétés et commerçants de la région. L'organisation du même est délégué a Rezzonico Run. Elle propose un parcours de 113km et D+7400m, un de 54km et D+3800m, un de 27km et D+2200m, un de 11km et D+800m et enfin un Vertical de 4,5Km et D+890m.

Les courses se déroulent en une seule étape, en semi-autonomie et selon des barrières horaires auxquelles les coureurs sont soumis.

PARCOURS

Les parcours sont définis avec précision et peuvent être consultés sur le site www.scenictrail.ch/percorsi.

Le parcours est balisé avec des banderoles, spray fluorescent, fanions colorés et marquage permanent sur les panneaux d'orientation jaunes, ainsi que des écriteaux de distance parcours/restant. Le tracé peut être téléchargé sur le site de l'Organisateur pour être utilisé via smartphone et autres GPS portables. L'Organisateur se réserve le droit à tout moment, de modifier le parcours selon les conditions météorologiques ou organisationnelles et des informations relatives à ce type de changement pourront être transmises par SMS, aux différents points de contrôle ou le long du parcours par nos bénévoles. Les coureurs s'engagent à respecter ces modifications sous peine d'être disqualifiés.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer le coureur doit:

- Être conscient de la longueur et de la technicité de la course et être parfaitement entraîné pour les affronter.
- Avoir acquis, avant la course, une réelle capacité d'autonomie en montagne pour savoir gérer au mieux les problèmes liés à ce type d'épreuve et plus précisément:
- Être capable d'affronter seul, sans assistance, des conditions climatiques qui, en altitude pourraient devenir difficiles (vent, froid, brouillard, pluie ou neige)
- Savoir gérer des problèmes physiques ou mentaux dû à un état de fatigue notable, des problèmes gastriques, des douleurs musculaires ou articulaires, de petites blessures, etc.

Être conscient que le rôle de l'Organisation n'est pas celui d'une société de sauvetage.

Pour la course en montagne, la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes, prévisibles ou imprévisibles, qu'il peut rencontrer.

La course est ouverte à tous les hommes et les femmes qui ont au moins 18 ans pour la course K113, 16 ans pour la K54, 15 ans pour la K27, 14 ans pour le Vertical della Croce et respectivement 13 ans pour la K11, licenciés ou non. Pour les mineurs, une autorisation écrite des parents ou du tuteur légal est à présenter au moment du retrait du dossard. Chaque coureur doit disposer d'une assurance accident vie privée valide sur le territoire suisse (se référer au paragraphe ASSURANCE ACCIDENT).

MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font via internet ou directement sur place en remplissant le formulaire distinctif. Le paiement doit être effectué par versement bancaire ou carte de crédit. Les tarifs appliqués sont visibles sur le site.

LES INSCRIPTIONS ONLINE SERONT FERMÉE LE 30 AVRIL POUR LA K113

LES INSCRIPTIONS ONLINE SERONT FERMÉE LE 15 MAI POUR LA K54 ET K27

INSCRIPTION SUR PLACE POSSIBLE POUR LES COURSESK11 AVEC PRIX ACCRU. 05:00-08:00

LES INSCRIPTIONS SUR PLACE SERONT POSSIBLES POUR LE VERTICAL ENTRE 07:00 ET 09:00 LE DIMANCHE MATIN.

Le paiement de l'inscription comprend tous les services décrits dans le règlement.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DE L'ETHIQUE DE LA COURSE

Le retrait du dossard au Scenic Trail /Vertical della Croce sous-entend l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course et libère l'Organisation d'une quelconque responsabilité.

DOSSARDS

Chaque coureur est doté d'un dossard numéroté sur lequel est appliquée une puce électronique contenant les informations personnelles utilisées pour le chronométrage. **Le dossard est obligatoire et pour toute la durée de la course, il doit être porté sur la partie ventrale ou sur la cuisse droite de manière visible et lisible. En cas de bracelet prévu par l'Organisation, celui-ci devra être porté comme indiqué sur la chaussure droite et ceci jusqu'au terme de l'épreuve. Qui ne respectera pas ce points du règlement sera disqualifié.** Aucune autre zone que celles précédemment citées, ainsi qu'aucune personnalisation du dossard ne seront admises. Celui-ci est propriété du coureur et peut être conservé après la course.



TEMPS LIMITE ET BARRIERE HORAIRE

Temps intermédiaire/Temps cumulé/Temps maximum de course

Barrière horaire (24h)

Date (jj.mm.aaaa)

	AROSIO	MONTE CENERI	ISONE	CAPANNA GINESTRA	MOTTO CROCE	SAN LUCIO	BOGNO	BRÈ PAESE	TESSERETE
K113	4.5h/4.5h/32h 04:30 09.06.2018	5.5h/10h/32h 10:00 09.06.2018	7.5h/17.5h/32h 17:30 09.06.2018	-	-	6h/23.5h/32h 23:30 09.06.2018	-	4.5h/28h/32h 04:00 10.06.2018	4h/32h/32h 08:00 10.06.2018
K54	-	-	-	-	3h/3h/15h 11:00 09.06.2018	3h/6h/15h 14:00 09.06.2018	-	4h/10h/15h 18:00 09.06.2018	4h/15h/15h 23:00 09.06.2018
K27	-	-	-	-	3h/3h/7.5h 12:00 09.06.2018	3h/6h/7h 15:00 09.06.2018	1.5h/7.5h/7.5h 16:30 09.06.2018	-	-
K11	-	-	-	4h/4h/4h 14:00 09.06.2018	-	-	-	-	-
Vertical	-	-	-	1h/1h/2h 11:00 10.06.2018	1h/2h/2h 12:00 10.06.2018	-	-	-	-

Les coureurs qui ne seront pas repartis d'un poste de contrôle avant l'heure de fermeture seront automatiquement mis hors-course et ne pourront pas continuer. Tout concurrent disqualifié pourra s'il le désire poursuivre son parcours en totale autonomie et sous sa propre responsabilité, ceci seulement après avoir restitué son dossard.

L'évacuation des coureurs contraints d'abandonner est dépendante de la disponibilité des moyens de transport, des priorités de la course, de la situation météorologique, etc. L'évacuation immédiate est donc difficilement envisageable à moins qu'elle soit urgente et d'ordre médical.

IMPORTANT: Concernant la course K27, la descente après-course du poste de contrôle de Bogno sera garantie par un Autopostale ou un bus navette organisés pour l'occasion. Un dépôt de sacs coureurs sera aménagé dans la zone arrivée. L'organisateur n'assume aucune responsabilité matérielle à ce sujet.

La descente du Vertical della Croce est faite à pied en suivant le parcours balisé. Le transport par moyen motorisé sera assuré seulement pour les athlètes blessés et/ou épuisés.

ATTENTION: Le Vertical della Croce présente des passages techniques qui requièrent un pas sûr et une absence de vertiges. Même si ces franchissements isolés concernent uniquement des portions pentues d'alpage, les participants sont tenus de prendre en considération les risques propres à ce tracé. C'est pourquoi nous conseillons, si c'est possible, une reconnaissance avant la course pour se familiariser avec la montée raide qui porte à la croix. Pour le confort des coureurs, des mains courantes ont été installées sur les parties les plus exposées. L'ORGANISATEUR N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITE.

ÉPHÉMÉRIDES

Mi-Juin, Tesserete, Suisse

- Aube: 05:30
- Crépuscule: 21:15

SEMI-AUTONOMIE

Le principe de la course individuelle en semi-autonomie est la règle. La semi-autonomie est définie comme la capacité à être autonome entre deux postes de ravitaillement et concerne sa propre sécurité, sa propre alimentation, son propre équipement, sa capacité à s'orienter et suivre un parcours précis, etc. permettant ainsi de s'adapter aux problèmes rencontrés, prévisibles ou non (mauvais temps, gênes physiologiques, blessures, etc.).

Ce principe implique les règles suivantes:

- Chaque coureur doit porter avec soi et pour toute la durée de l'épreuve, tout l'équipement obligatoire (voir paragraphe EQUIPEMENT) et ne pourra en aucun cas, l'échanger ou le modifier sur le parcours. À tout moment, les commissaires de course pourront contrôler le contenu du sac et leur poids. Le concurrent a l'obligation de se soumettre à ces contrôles au risque de se voir disqualifié.
- Les postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et en nourriture à consommer sur place. **L'organisation fournit seulement de l'eau minérale pour remplir les gourdes et les poches à eau.** Au départ de chaque poste de restauration, les coureurs doivent avoir la quantité d'eau et d'aliments pour joindre le poste suivant.
- L'assistance personnelle est tolérée uniquement sur les postes de ravitaillement. **L'assistance peut être prodiguée à une seule personne accréditée (voir Race Manual 2018).** L'aire de ravitaillement est strictement réservée aux coureurs.
- Il est interdit de se faire accompagner par une personne qui ne serait pas inscrite à la course.

EQUIPEMENT

SCENIC TRAIL K113/K54/K27

Le participant doit porter un complet de course qui comprenne au moins short/collant et t-shirt qui soient adaptés aux conditions météorologiques prédominantes au moment de l'épreuve. De plus, chaque coureur doit avoir avec soi un matériel obligatoire qui sera contrôlé au moins une fois durant la course; la liste de matériel obligatoire est la suivante:

- téléphone cellulaire opérationnel sur le territoire suisse (y insérer les numéros d'urgence de l'Organisation, garder le téléphone toujours allumé, ne pas masquer le numéro et partir avec la batterie complètement chargée)
- gobelet personnel d'env. 15cl minimum pour se servir librement aux ravitaillements

- réserve d'eau minimum de 0,5l à la sortie de chaque point de ravitaillement
- couverture de survie de 1,40 m x 2 m minimum
- sifflet
- bande élastique adhésive adaptée pour faire un bandage ou strapping (minimum 100 cm x 6 cm)
- réserve alimentaire adaptée
- lampe frontale (courses K111/K54)
- veste coupe-vent avec capuche, en Gore-Tex ou matériel similaire, imperméable et anti-transpirante pour affronter des conditions extrêmes et un froid intense en montagne
- pantalons ou collants qui couvrent la jambe entière ou une combinaison de vêtements du type fuseaux courts ou short avec chaussettes hautes de compression.
- casquette, bonnet ou bandana
- un document d'identité

Matériel conseillé:

- Bâtons
- Gants
- Lunettes de soleil
- 20.- CHF suisses pour les imprévus

VERTICAL DELLA CROCE ET K11

Le participant doit porter un complet de course qui comprenne au moins short/collant et t-shirt qui soient adaptés aux conditions météorologiques prédominantes au moment de l'épreuve. De plus, chaque coureur doit avoir avec soi un matériel obligatoire qui sera contrôlé au moment de retirer le sac et le dossard et qui sera contrôlé également au moins une fois durant la course; la liste du matériel obligatoire est la suivante:

- téléphone cellulaire opérationnel sur le territoire suisse (y insérer les numéros d'urgence de l'Organisation, garder le téléphone toujours allumé, ne pas masquer le numéro et partir avec la batterie chargée complètement)
- veste coupe-vent avec capuche, en Gore-Tex ou matériel similaire, imperméable et anti-transpirante pour affronter des conditions extrêmes et un froid intense en montagne

IMPORTANT: le coureur porte son matériel avec lui au départ et le garde avec lui pour toute la durée de la course. Il est absolument interdit d'abandonner du matériel sur le parcours ou d'en récupérer en cours de route. Par contre un changement de chaussures/vêtements est tout à fait possible à n'importe quel poste de contrôle durant les courses K113/K54 (voir paragraphe SEMI-AUTONOMIE).

PREVENTION SANTE

Les concurrents s'appliquent à:

- Respecter les décisions du médecin de course et du personnel sanitaire qui, si nécessaire, peut arrêter un coureur pour des raisons médicales en lui retirant son dossard. Le coureur qui devra s'arrêter pour de tels motifs et qui refusera d'obtempérer ne sera plus sous la responsabilité de l'Organisation et perdra tous droits aux services médicaux, de rapatriement, ainsi qu'aux ravitaillements.
- Informer l'Organisation de l'utilisation de substances soumises à une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT). L'attestation AUT devra être transmise à l'Organisation au plus tard 10 (dix) jours avant l'épreuve et ne doit pas remonter à plus de 6 (six) mois. Plus d'informations sur www.antidoping.ch.
- Accepter les prélèvements de sang/urine/cheveux et toute autre analyse demandée par l'Organisation dans le cadre d'éventuels contrôles. Celles-ci seront directement à la charge de l'Organisation.
- Répondre aux éventuelles convocations de l'Organisation sur la base des informations personnelles recueillies, pour pouvoir décider de la participation ou non à une des courses.

L'Organisation peut exclure de la course un coureur qui refuse de se soumettre à des contrôles médicaux qui servent à lutter contre l'usage de substances illicites ou à préserver la sécurité du coureur même.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Tous les participants reçoivent un t-shirt, un bon pour la "pasta-party" et les boissons après course. En outre les premiers coureurs de chaque catégorie seront récompensés comme suit:

K27/K54/Vertical

- Femme jusqu'à 45 ans (5 coureuses)
- Hommes jusqu'à 45 ans (5 coureurs)
- Femme à partir de 45 ans et après (3 coureuses)
- Hommes à partir de 45 ans et après (3 coureurs)

K113

- Femme (5 coureuses)
- Hommes (5 coureurs)

Les récompenses sont à la discrétion des sponsors, de l'Organisation et du règlement ITRA auquel la course est soumise pour obtenir les points qualificatifs à l'UTMB. Leur nature et leur valeur seront publiées sur le site www.scenictrail.ch au moment venu.

Les récompenses non retirées au moment de la cérémonie officielle NE SERONT PAS cédées à un tiers mais seront réutilisées pour d'autres événements ou autres manifestations.

SECOURS ET ABANDON

En cas d'accident les athlètes sont tenus de porter secours à leurs collègues en difficulté, ils doivent respectivement alerter le poste de contrôle le plus proche. L'omission ou refus de secourir sera sanctionné par une disqualification, à la discrétion de l'Organisation dont la décision sera sans appel.

En cas d'abandon de la compétition, les athlètes sont tenus d'avertir le poste de contrôle le plus proche en remettant leur dossard et en suivant scrupuleusement les indications pour un retour confiant au village de départ.

PENALITE ET DISQUALIFICATION

Les coureurs qui feront preuve d'incivisme et oubliant le fair-play, qui emprunteront des raccourcis, qui abandonneront du matériel sur le parcours, qui ne posséderont pas le matériel obligatoire, qui désobéiront explicitement aux consignes du médecin de course, aux paramédicaux et à la Direction de la course, qui n'assisteront pas un coureur en difficulté ou qui jetteront des détritux le long du parcours, seront sanctionnés par des pénalités qui peuvent aller d'un minimum de 5 (cinq) minutes à la disqualification radicale. L'Organisation se réserve le droit de ne pas accepter l'inscription de concurrents qui auraient, au cours de manifestations antérieures, volontairement transgressé les règles.

PENALITES

Une pénalité de temps est prescrite par l'Organisation pour toute infraction simple (minimum 5 minutes)

- abandon de matériel personnel le long du parcours
- abandon de détritux en dehors des espaces établis, signalés et prévus à cet effet
- équipement manquant ou inadéquat

DISQUALIFICATION

La disqualification d'un coureur peut être décidée pour des infractions graves, elles sont les suivantes :

- dossard non visible ou manipulé à des fins usurpatrices
- abus d'aide extérieur en dehors des aires établies, signalées et prévues à cet effet
- omission d'un passage obligatoire à un poste de contrôle/ravitaillement
- écart ou abandon du tracé authentique décidé et signalé par les organisateurs
- conduite antisportive
- fausse identité
- refus/omission de secourir
- refus ou résultat positif à un contrôle antidopage
- dépassement du temps maximum imparti/barrières horaires

RECOURS

La disqualification et les pénalités sont décidées par la direction de la course.

Le recours est à présenter sous forme écrite à l'arrivée, dans les 30 minutes qui suivront le passage de la ligne. Celui-ci est à consigner au juge de l'arrivée; du papier et un stylo seront disponibles sur place. La taxe de recours s'élève à 100.- CHF, elle doit être payée au moment du dépôt de la réclamation. Il est prié aux coureurs de s'organiser en conséquence!

ANNULATION ET RENONCEMENT

Les courses auront lieu quelle que soit la météo. En cas de condition extrême (orages), l'organisateur se réserve le droit de retarder ou d'annuler la course. En cas d'annulation pour les raisons évoquées plus haut ou en cas de force majeure dépendante ou indépendante de l'Organisation, l'inscription ne sera pas remboursée. Par contre le prix de participation sera distribué et le repas sera offert à tous les coureurs. Personne ne sera obligé de quitter le site de la course.

Il n'existe aucun droit au remboursement de l'inscription et il ne sera admise aucune exception, même d'ordre médical.

ASSURANCE ACCIDENT

Tout athlète doit être couvert par une assurance accident vie privée qui prend en charge d'éventuels frais médicaux et/ou hospitaliers.

Les services de secours suisses sont gérés par des entreprises privées comme TCS, REGA, etc. et les frais d'intervention sont entièrement à la charge de l'athlète si aucun contrat d'assurance n'a été souscrit. C'est pourquoi nous vous conseillons fortement de contacter votre assurance maladie/accident vie privée ou autre mutuelle pour savoir si tous ces éventuels frais sont couverts ou si vous avez besoin d'une assurance limitée à la période de la course.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour d'éventuelles dépenses dérivant d'accidents, malaises, etc. des participants.

PROTECTION DES DONNÉES

L'Organisation maintient secrètes toutes les informations et données personnelles du coureur et ne les divulguent à aucune agence ou autre organisation tierce. Toutefois, les photos prises durant la course, comme les vidéos, seront rendues publiques et publiées sur un site de libre accès, un social media ou utilisées pour publiciser d'autres événements sportifs. En outre il est à noter que l'Organisateur ne peut contrôler et encadrer ce que les spectateurs, autres coureurs ou passants photographient et publient. Les personnes ou visages reconnaissables sur ces photos ou vidéos prises et publiées par l'Organisation n'ont ainsi droit à aucune compensation quelle qu'elle soit, tout comme il ne sera pas possible de faire de montages photo pour cacher le visage des personnes qui ne veulent pas y apparaître. Nous invitons les coureurs qui ne veulent pas accepter cette règle à ne pas participer à la course ou à courir le visage voilé.

RESPONSABILITE

L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'incident, d'accident, de malaise, etc. Chaque coureur participe à la course à ses risques et périls et doit être conscient du caractère extrême de l'épreuve, avec des conditions météorologiques variables, peu ou aucune couverture de réseau cellulaire et qui soumet le mental comme le physique à un stress hors-norme. Chaque coureur devra mesurer avec attention et lucidité le danger et les risques de blessure grave ou de mort.

TRAQUEUR SATELLITE

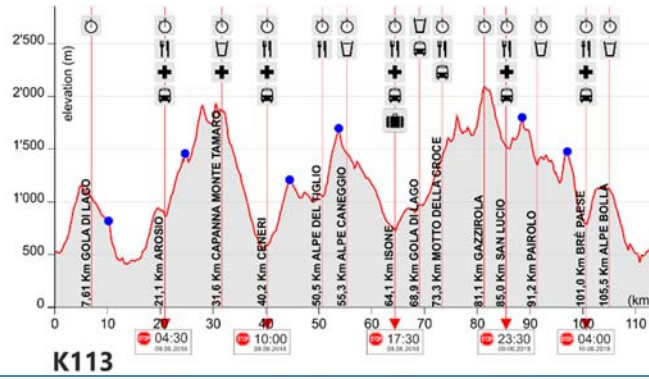
L'Organisation peut exiger de toutes athlètes l'obligation de porter un traqueur satellite pendant la course pour déterminer la position. Le choix sera effectué sur la base de critères qui resteront internes à l'organisation et chaque participant choisi doit se soumettre à cette décision.

PRIORITE RÈGLEMENT

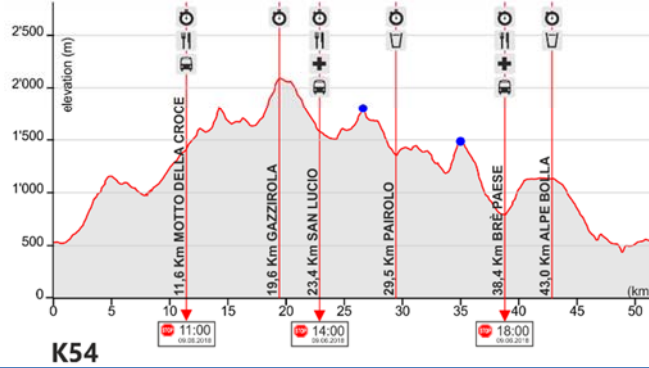
Le présent règlement prévaut absolument sur toute autre information erronée, incomplète ou diverse qui pourrait se trouver sur des sites internet ou autres social media liés de près ou de loin à la manifestation SCENIC TRAIL. La version en italien fait foi.

FIN

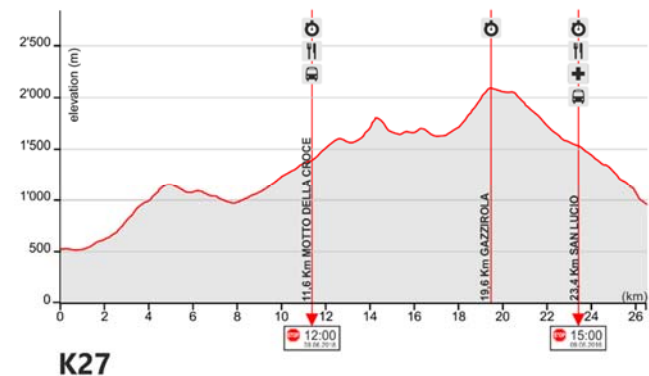
PROFIL DES PARCOURS



K113



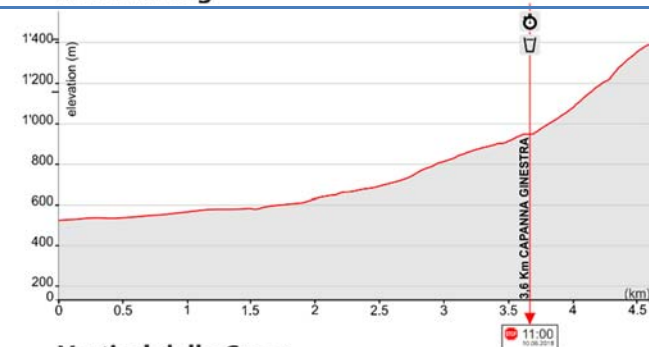
K54



K27



K11 Walking



Vertical della Croce